

Informations de base	
2008/2574(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation en Géorgie	
Subject 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux Zone géographique Géorgie	

Acteurs principaux			
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires générales	2870	2008-05-26
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Relations extérieures	FERRERO-WALDNER Benita	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
07/05/2008	Débat en plénière		Résumé
26/05/2008	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
05/06/2008	Décision du Parlement	T6-0253/2008	Résumé
05/06/2008	Résultat du vote au parlement		
05/06/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2008/2574(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0278/2008	04/06/2008	
Proposition de résolution		B6-0287/2008	04/06/2008	
Proposition de résolution		B6-0289/2008	04/06/2008	
Proposition de résolution		B6-0290/2008	04/06/2008	
Proposition de résolution		B6-0293/2008	04/06/2008	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0253/2008	05/06/2008	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2008)4439		16/07/2008	

Résolution sur la situation en Géorgie

2008/2574(RSP) - 05/06/2008 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Suite au débat qui s'est tenu le 7 mai 2008 sur la détérioration de la situation en Géorgie, le Parlement européen a adopté par 581 voix pour, 50 contre et 17 abstentions, une résolution portant sur le même thème.

Le texte adopté en Plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, UEN.

Le Parlement exprime tout d'abord sa vive préoccupation face à l'escalade de la situation en Abkhazie. Il préconise des efforts internationaux pour relancer le processus de paix et parvenir à un règlement durable et global dans cette région.

Abkhazie : les députés expriment leur totale désapprobation vis-à-vis de l'annonce faite par la Russie d'établir des liens officiels avec les institutions des autorités séparatistes d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie. Il déplore tout particulièrement l'envoi de forces russes en Abkhazie pour rétablir l'infrastructure ferroviaire et routière dans la région séparatiste (déploiement de troupes et d'artillerie lourde en Abkhazie).

Globalement, le Parlement réaffirme son soutien sans réserve à la souveraineté et à l'intégrité territoriales de la Géorgie dans ses frontières internationalement reconnues.

Il soutient les efforts consentis pour apaiser les dissensions, grâce à des entretiens entre le haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), le président Saakachvili et le ministre des affaires étrangères russe, Sergey Viktorovich Lavrov.

Parallèlement, le Parlement invite la Russie à retirer immédiatement ses troupes d'Abkhazie et appelle l'Union à participer au règlement de ce genre de conflits gelés, afin de faire progresser le processus de paix dans la région. Il appelle le Conseil à soutenir la présence internationale dans la zone de conflit en envoyant une mission frontalière de la PESD dans cette région, en se fondant sur l'expérience acquise à la frontière entre la Moldova et l'Ukraine (avec l'EUBAM en Transnistrie). Les députés demandent qu'une enquête et des inspections soient réalisées par les Nations unies pour déterminer si toutes les résolutions concernées du Conseil de sécurité des Nations unies sont rigoureusement appliquées dans la zone de conflit.

Processus électoral : le Parlement estime qu'un long chemin reste encore à parcourir pour résoudre tous les problèmes identifiés au cours du processus électoral, problèmes causés par la mise en œuvre insuffisamment cohérente et complète des normes de l'OSCE et du Conseil de l'Europe. Il faut donc améliorer et consolider les progrès démocratiques de la Géorgie et rendre le processus électoral plus transparent afin de renforcer encore la confiance de la population dans le processus électoral. De même, toutes les forces politiques de Géorgie doivent respecter l'état de droit, s'engager sur la voie du dialogue et du compromis et s'abstenir de toute nouvelle polarisation de la société géorgienne.

PEV : le Parlement soutient le souhait de la Géorgie d'accélérer le processus d'intégration engagé avec l'Union dans le cadre d'une PEV renforcée. Il demande au Conseil et à la Commission d'accélérer l'ouverture des négociations sur le régime de visas entre la Géorgie et l'Union. Il se félicite notamment des conclusions du Conseil du 18 février 2008 sur la PEV, concernant la nécessité d'entamer des négociations portant sur un accord de libre-échange large et global avec ce pays. Le Parlement estime que la Commission doit rapidement conclure à un accord avec la Géorgie et fixer le cadre des investissements à effectuer dans la région pour financer des projets d'infrastructures, d'énergie et de protection de l'environnement, ainsi qu'en matière d'éducation, de renforcement de la démocratie et d'amélioration de la cohésion sociale.